

Amériques

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1998)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CICR/B. Heger

En 1998, le CICR a visité plus de 10 000 détenus en Amérique latine, notamment au Pérou et en Colombie. Les délégués se sont entretenus sans témoin avec eux et ont assuré l'échange de messages Croix-Rouge avec leurs familles. En outre, dans les deux pays, les proches parents des détenus ont reçu des bons de voyage pour aller leur rendre visite. Le CICR a visité 212 076 détenus dans le monde entier l'an dernier.

Amériques

Délégations CICR :

Colombie, Mexique, Pérou

Délégations régionales CICR :

Brasilia, Buenos Aires, Guatemala City, Washington

Personnel

Expatriés CICR ¹ :	82
Sociétés nationales ¹ :	7
Employés locaux ² :	277

Dépenses totales : CHF 35 916 999

Répartition des dépenses :

Protection/activités de recherches :	17 784 148
Secours matériels :	4 332 978
Activités de santé :	2 100 528
Coopération avec les Sociétés nationales :	3 107 958
Promotion/diffusion :	3 864 653
Soutien opérationnel :	2 605 631
Participation aux frais généraux :	2 121 103



⊕ Délégation régionale CICR ⊕ Délégation CICR + Mission CICR

CICR / RA 12.98

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, en décembre 1998

AMÉRIQUES

*E*n 1998, les activités opérationnelles du CICR ont pris de l'extension dans les Amériques, en particulier en Colombie et au Mexique.

Les problèmes humanitaires n'ont cessé de s'aggraver en Colombie, où le conflit interne s'est intensifié en dépit des efforts entrepris pour engager un processus de négociation. La situation de violence, jusqu'alors imputable aux affrontements entre les forces armées et plusieurs groupes de la guérilla, s'est encore détériorée en raison de l'activité accrue des autodefensas (groupes d'autodéfense). Les rangs de personnes déplacées ont grossi dans tout le pays. L'année durant, on a assisté à une recrudescence des massacres, qui ont acquis des proportions toujours plus importantes ; les prises d'otages et les menaces sont restées monnaie courante, et à la fin de l'année, le nombre de soldats et de policiers détenus par l'opposition armée était plus élevé que jamais. Dans ces circonstances, le CICR a renforcé sa présence en Colombie, et le nombre de villes disposant d'une délégation, d'une sous-délégation ou d'un bureau local est ainsi passé de 12 en janvier à 15 en décembre, et celui des expatriés de 43 à 50.

Grâce à un accord conclu avec les autorités mexicaines, le CICR a également renforcé sa présence dans le Chiapas, au Mexique, où à la fin de l'année, onze expatriés travaillaient en coopération avec la Société nationale, afin d'apporter protection et assistance aux personnes et aux communautés touchées par les tensions régnant dans la région.

Au Pérou, bien que la violence interne ait encore diminué, des incidents sporadiques ont été signalés dans les régions du centre du pays classées comme zones soumises à l'état d'urgence. Dans le courant de l'année, la délégation a pu reprendre ses visites à toutes les catégories de détenus de sécurité. Le gouvernement péruvien a par ailleurs sollicité la coopération du CICR en vue de donner aux forces armées et de police péruviennes une formation systématique en droit humanitaire.

Le conflit frontalier entre l'Équateur et le Pérou, qui, pendant des décennies et à de nombreuses reprises, s'était soldé par des affrontements armés entre les deux pays, a été réglé grâce à un accord de paix conclu par la voie diplomatique.

Au Guatemala, la mise en œuvre des accords de paix qui mettaient un terme au conflit interne après trois décennies de violence s'est révélée extrêmement difficile. Parmi les problèmes à l'origine du conflit, beaucoup sont restés non résolus.

Du personnel spécialisé dans la diffusion du droit humanitaire auprès des forces armées et de sécurité a été envoyé à Guatemala City et à Buenos Aires et a travaillé sur l'ensemble du continent à développer ce genre d'activités, souvent avec le concours des Sociétés nationales. Au nombre des programmes de ce type — les plus importants à l'échelle nationale — figurait celui qui a été mis sur pied à l'intention des forces de sécurité au Brésil. Au niveau régional, le CICR a encouragé les forces armées de tous les pays concernés à incorporer le droit humanitaire aux cours d'instruction militaire. Il a organisé des séminaires régionaux sur ce thème pour les armées du continent tout entier, et plus spécifiquement pour celles de certaines sous-régions

(comme les pays hispanophones des Caraïbes et d'Amérique centrale), dans le but de stimuler les échanges et la coopération dans ce domaine.

Les délégations des Amériques ont poursuivi leurs efforts et fait en sorte que le droit humanitaire soit mis en pratique ; elles ont notamment appuyé la création et le fonctionnement de commissions nationales de mise en œuvre de cette branche du droit. Grâce à l'adoption par l'OEA de résolutions en faveur du droit humanitaire lors de son Assemblée générale tenue au Venezuela en juin, cette question est devenue prioritaire sur l'ensemble du continent. Avec le concours de conseillers juridiques, les délégations du CICR de Guatemala City, Buenos Aires et Bogotá ont continué de préconiser la ratification de tous les traités humanitaires et ont encouragé la création de commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire, leur assurant un soutien à cette fin. Dans toutes les régions des Amériques, les délégués ont mené campagne en vue de faire accepter l'idée de déclarer les Amériques continent libre de mines, un concept qui avait été avancé par l'OEA. Pour des raisons pratiques, l'entreprise qui concernait tout le continent a porté essentiellement, dans un premier temps, sur l'établissement d'une zone libre de mines en Amérique centrale.*

* OEA : Organisation des États américains.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR ⊕ Bureau CICR

COLOMBIE

En juin, l'élection à la présidence d'un candidat qui accordait la priorité à la paix a fait naître de nouveaux espoirs ; malheureusement, la violence interne n'en a pas pour autant diminué. Événement sans précédent, le nouveau président a pris l'initiative d'organiser une réunion avec les dirigeants des FARC*, dans l'espoir de mettre en branle un processus de négociation. Les FARC et l'ELN*, principal autre groupe de l'opposition armée, ont multiplié leurs attaques contre les forces gouvernementales tout au long de l'année, tout en recherchant des moyens d'entamer un dialogue. Les *auto-defensas*, ou groupes d'autodéfense, ont intensifié leurs activités dans le nord et dans les zones côtières, les étendant à des régions jusqu'alors épargnées.

Nombre d'observateurs ont considéré ces balbutiements d'un dialogue direct entre le gouvernement et les FARC, ainsi que les diverses discussions en cours entre l'ELN et des représentants de la société civile, comme les premiers pas vers un processus de paix. Celui-ci s'est toutefois révélé fragile et ardu,

et a enregistré de nombreux revers et attermoissements.

L'élection du nouveau président a également obligé le CICR à renouveler ses contacts avec les autorités. En août, le délégué général pour les Amériques et le chef de la délégation ont rencontré le nouveau chef d'État et des membres du cabinet ministériel à Bogotá, avec lesquels ils se sont entretenus des relations du CICR avec le gouvernement colombien.

Pendant ce temps, la violence politique empirait. Comme précédemment, elle s'est manifestée par des assassinats, des prises d'otages, des menaces et des massacres. L'intensité et la fréquence des massacres, qui n'étaient pas un phénomène nouveau, se sont accrues durant l'année. À Puerto Elvira, une vingtaine de personnes ont été massacrées le 4 mai ; à la mi-mai, 20 autres ont été exécutées som-

* FARC : *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (Forces armées révolutionnaires de Colombie).

* ELN : *Ejército de Liberación Nacional* (Armée de libération nationale).

mairement à Barrancabermeja ; dans le chef-lieu de Mitu, proche de la frontière brésilienne, 10 civils et 25 policiers ont été tués au cours d'une offensive de grande envergure des FARC lancée le 1^{er} novembre ; à Machuca (département d'Antioquia), 70 personnes ont péri et 60 autres ont été grièvement brûlées suite à l'attaque d'un oléoduc au mois d'octobre. En plus de ces massacres horribles, d'innombrables attaques ont visé des civils, et le nombre des victimes directes de la violence n'a cessé d'augmenter. Le CICR est resté en contact avec les principaux groupes de la guérilla, rencontrant pour la première fois en personne des dirigeants des FARC. Par ailleurs, il a continué à développer ses contacts, à tous les niveaux et dans toutes les régions du pays, avec des unités d'autodéfense dans le but de leur rappeler leurs obligations vis-à-vis des civils, qui ne peuvent pas être pris pour cible.

Les groupes d'autodéfense ont continué à se renforcer, par l'intermédiaire notamment d'un organisme faïtier national, les AUC*, et à étendre leurs opérations, en multipliant par exemple leurs attaques contre des civils dans des zones connues pour être sous l'influence de l'opposition armée. Ces attaques, devenues plus systématiques dans le courant de l'année, ont entraîné pour la première fois le déplacement de dizaines de milliers de personnes à partir de ces zones. Tard dans l'année, tandis que l'armée avait entrepris de tenter de freiner de telles actions, des affrontements ont été signalés, pour la première fois également, entre les forces armées et certains groupes d'autodéfense.

L'insécurité engendrée non seulement par les massacres mais aussi par les prises d'otages, les menaces et le harcèlement incessants, sans compter les meurtres isolés, a créé un climat de peur qui a poussé des dizaines de milliers de personnes à quitter leur foyer. Certaines ont fui en masse, tandis que d'autres sont parties seules. Le phénomène s'étant intensifié au cours de l'année, le déplacement de la population colombienne s'est converti en problème humanitaire de premier ordre.

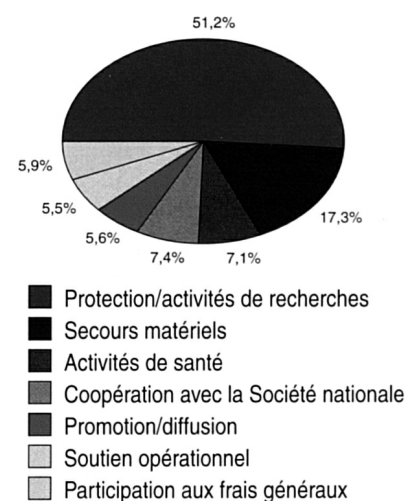
Suite à la suspension par la Société nationale de son propre programme d'aide aux déplacés isolés, la délégation a intensifié ses activités pour leur porter secours au mois d'octobre. Au total, quelque 130 000 personnes ont reçu une assistance, dont environ 90 000 dans le cadre de déplacements massifs de population (on entend comme tels des déplacements en groupes de 50 personnes ou plus). La présence de délégués sur le terrain a également représenté une source unique et impartiale de soutien moral pour les victimes de la violence — qu'elles soient déplacées ou non — et pour leurs familles.

En raison du climat général d'insécurité, certaines régions ont été privées de services essentiels, et notamment de soins médicaux. Grâce à des projets délégués aux Sociétés nationales allemande et norvégienne et en collaboration avec la Croix-Rouge colombienne, le CICR a fait en sorte que des équipes médicales mobiles soient en mesure de fournir mensuellement des soins de santé dans certaines de ces

augmentation des activités des groupes d'autodéfense

COLOMBIE

Dépenses totales en 1998
CHF 18 889 792



* AUC : *Autodefensas Unidas de Colombia* (groupes unis d'autodéfense de Colombie).

*visites de personnes
privées de liberté*

zones, dont la région du Riosucio dans le département de Chocó (région de Urabá), et dans le département de Caquetá, le long du rio Caguán.

Les visites de personnes détenues par le gouvernement pour des raisons de sécurité se sont poursuivies. En janvier, le CICR a remis au ministère de la Justice et à l'INPEC* un rapport de synthèse concernant les visites effectuées dans des lieux de détention en 1996 et 1997. La situation dans les prisons est restée extrêmement difficile en raison de la surpopulation, de la violence et du manque de personnel et de moyens.

Des centaines d'hommes ont été capturés par les FARC, principale force de la guérilla, suite à la multiplication des attaques menées par celles-ci contre des postes militaires et de police. À la fin de l'année, le groupe détenait, selon certaines sources, quelque 320 soldats et policiers. Comme des listes exhaustives des personnes capturées n'ont jamais été fournies, de nombreuses familles sont restées sans savoir si leurs proches se trouvaient en captivité ou s'ils étaient morts. Le CICR, quant à lui, n'a cessé d'exiger des FARC qu'elles fournissent la liste complète des personnes qu'elles avaient capturées et qu'elles autorisent ses délégués à les visiter, mais en vain. Les délégués ont toutefois pu procéder à l'échange de messages Croix-Rouge entre un petit nombre de captifs et les membres de leur famille.

*coordination des activités avec
d'autres organisations*

De très nombreuses organisations non gouvernementales, tant colombiennes qu'internationales, ont été actives dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'assistance matérielle aux victimes du conflit et l'aide aux personnes déplacées. Pendant l'année, le CICR a effectué une étude sur les différents organismes et les mesures prises par ceux-ci pour faire face au problème des centaines de milliers de déplacés internes, afin d'évaluer les besoins et de déterminer les moyens à disposition pour les couvrir.

La délégation a mis plusieurs études à la disposition des parties au conflit, dans le but de faciliter les négociations ou de contribuer à trouver des solutions à des problèmes d'intérêt humanitaire. En septembre, par exemple, le CICR a présenté au gouvernement et aux FARC un document de travail sur l'expérience de l'institution en matière de libération de prisonniers dans des pays comme El Salvador et la Croatie, lesquels étaient récemment passés par un processus de paix et avaient fait face à des problèmes similaires à ceux rencontrés en Colombie. D'autres études du CICR portaient sur la question des garanties judiciaires et la protection du personnel et des structures fournissant des soins médicaux. Avec l'Université Javeriana de Bogotá, la délégation a également participé à la publication d'une brochure intitulée « *La Paz sobre la Mesa* » (la paix sur la table), qui exposait dans les grandes lignes les positions des parties au conflit ; cette brochure a été largement distribuée sous forme de supplément dans un magazine hebdomadaire national.

* INPEC : *Instituto Nacional Penitenciario y Carcelario* (Institut national des pénitenciers et prisons).

EN 1998, LE CICR A :



- visité 2 527 détenus de sécurité, dont 1 273 pour la première fois, au cours de 419 visites dans 185 lieux de détention ;

- fourni aux détenus, pendant les visites, des vêtements, des articles d'hygiène personnelle et du matériel récréatif ;
- pris en charge 2 603 titres de transport pour permettre à des personnes de rendre visite à des membres de leur famille en prison ;
- payé le voyage de retour dans leur foyer à 139 personnes libérées ;



- recueilli des informations sur 1 119 cas (concernant 2 163 personnes) impliquant des allégations de violation du droit humanitaire ;

- fait des démarches auprès des autorités, des groupes de l'opposition armée ou d'autodéfense concernant les cas de 1 816 personnes ;
- pris en charge les frais de transport de 16 126 personnes vers des régions plus sûres ;
- offert ses services pour la libération de 158 civils et 25 policiers et membres des forces armées qui avaient été capturés par des groupes armés et qui ont été libérés sous les auspices du CICR ;

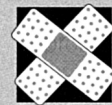


- permis l'échange de plus de 1 200 messages Croix-Rouge, envoyés ou reçus par des détenus, des

déplacés et d'autres personnes (dont un certain nombre de soldats capturés par l'ELN) qui avaient perdu le contact avec leur famille ;



- distribué, dans les régions les plus touchées par le conflit, des colis de vivres, des ustensiles de cuisine, des nécessaires d'hygiène et des nattes à 137 431 déplacés ;



- pris en charge les frais médicaux de 111 personnes blessées par suite du conflit ;

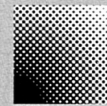
- fourni une assistance et des secours médicaux de base à des personnes déplacées et à des hôpitaux ;
- fourni à des équipes médicales mobiles, dans le cadre d'un projet délégué aux Sociétés nationales d'Allemagne et de Norvège et en collaboration avec le personnel de la Croix-Rouge colombienne, des médicaments et du matériel médical, un soutien logistique et des fonds, ce qui a permis de donner des soins de base à 18 362 personnes à Urabá et le long du fleuve Caguán ;



- travaillé étroitement avec la Croix-Rouge colombienne, conformément à un accord de coopération

conclu en février avec elle et portant sur 11 projets, dans des domaines tels que la formation du personnel, la diffusion auprès des forces armées, la sécurité au cours des opérations

sur le terrain, la communication, la collecte de fonds et le renforcement de la structure administrative de la Société nationale ;



- organisé régulièrement et avec la Croix-Rouge colombienne, des cours et séminaires de droit humanitaire à l'intention des militaires ;

- mené en milieu d'année, à l'époque de la Coupe mondiale de football, une campagne de grande envergure intitulée « *Juegue limpio* » (jouez franc jeu), utilisant des spots dans les médias, des affiches et d'autres moyens en vue d'établir un parallèle entre le message du fair-play en sport et le respect du droit de la guerre ;
- continué, avec l'aide du juriste de la délégation, à fournir aux autorités un soutien juridique et technique en vue de l'adoption de mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection de l'emblème, la répression des violations de ce droit et les mesures de prévention contre le recrutement des enfants dans les forces armées ;
- organisé 654 séances et manifestations de diffusion qui ont touché plus de 37 000 personnes, dont des membres des forces armées, de l'opposition armée, des groupes d'autodéfense, des agents de l'État et des civils.

MEXIQUE

*renforcement de la présence
du CICR au Chiapas*

Bien qu'aucun affrontement armé ne se soit produit en 1998, la tension dans l'État du Chiapas, dans le sud du pays, qui avait culminé avec le massacre de 45 paysans à Acteal en décembre 1997, a poussé le CICR à tenter d'accroître sa présence dans la région.

Le 26 mai, le gouvernement mexicain et le CICR sont finalement parvenus à un accord qui autorisait l'institution à renforcer sa présence au Chiapas. Une évaluation, effectuée en coopération avec la Croix-Rouge mexicaine entre le 12 juin et le 5 juillet, a permis de déterminer les besoins à couvrir jusqu'à la fin de l'année, ainsi que les programmes à mettre en œuvre. Ceux-ci comprenaient notamment une assistance alimentaire pour les personnes touchées par l'insécurité ambiante, des travaux de purification de l'eau et d'assainissement, un programme agricole et un appui soutenu aux activités de santé de la Croix-Rouge mexicaine dans la région. En septembre, la délégation du CICR à Mexico a ouvert une sous-délégation à San Cristóbal de las Casas, dans le Chiapas, avec une équipe de neuf expatriés et 12 employés locaux. Cela a permis au CICR de suivre de près la situation des civils dans les zones subissant des tensions.

*coopération avec
la Société nationale*

Suite à l'évaluation effectuée aux mois de juin et juillet, la Croix-Rouge mexicaine et le CICR ont signé le 31 juillet un accord-cadre de coopération sur les activités Croix-Rouge dans le Chiapas, conformément à l'Accord de Séville³. Par conséquent, le montant des fonds supplémentaires alloués par le CICR à des projets de coopération et d'assistance en faveur des personnes déplacées a été augmenté.

*visites des personnes privées
de liberté*

Les délégués ont visité des prisonniers qui relevaient de la compétence du CICR dans tout le Mexique, dont des personnes détenues en relation avec la situation dans le Chiapas.

faciliter le dialogue

Le CICR a assuré le transport des représentants de l'EZLN* qui ont participé à une réunion de quatre jours à San Cristóbal de las Casas à la mi-novembre avec la COCOPA*, une commission constituée de membres des principaux partis politiques représentés au parlement et dont le but est de promouvoir le processus de réconciliation.

³ Voir le *Rapport d'activité 1997* du CICR, p. 19.

* EZLN : *Ejército Zapatista de Liberación Nacional* (Armée zapatiste de libération nationale).

* COCOPA : *Comisión de Concordia y Pacificación* (Commission de concorde et de pacification).

EN 1998, LE CICR A :



- visité 100 détenus de sécurité, dont 57 pour la première fois, dans 10 lieux de détention ;



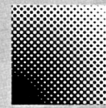
- suivi de près la situation des civils et des personnes déplacées dans le Chiapas, et en particulier dans la région de Los Altos ;



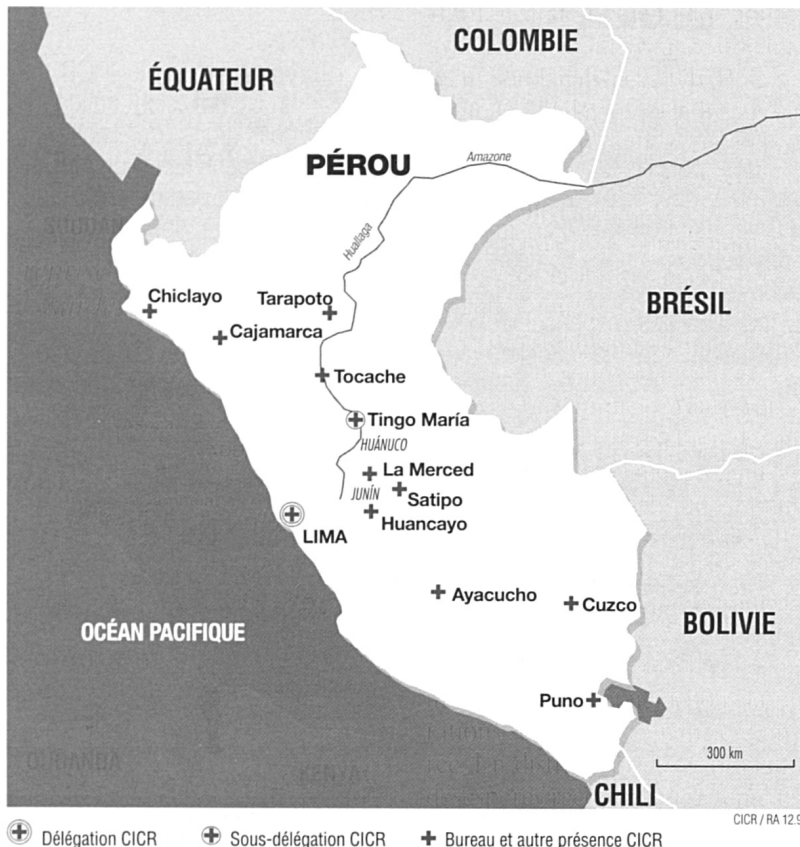
- pris provisoirement en charge, à partir d'octobre, un programme d'aide alimentaire dirigé depuis le mois de mars par les Croix-Rouges allemande et espagnole, en faveur de quelque 10 500 personnes victimes de l'insécurité au Chiapas ;
- lancé un programme visant à la construction de silos agricoles et à la culture de jardins potagers au Chiapas ;



- fourni un soutien financier et logistique à 3 postes de premiers secours dirigés par la Croix-Rouge mexicaine et à des équipes médicales au Chiapas ; continué à contribuer au développement des activités de diffusion en organisant 4 séminaires à l'intention des responsables de la diffusion de la Société nationale ;



- dirigé, avec le HCR et la Commission nationale des droits de l'homme, des séminaires de niveau académique (ou participé à) sur le droit humanitaire, les droits des réfugiés et les droits de l'homme, suivis par des professeurs de 16 universités ;
- organisé un séminaire sur le droit international humanitaire pour des ONG mexicaines.



PÉROU

L'Équateur et le Pérou sont parvenus à résoudre leur conflit frontalier par la voie diplomatique. Quelques incidents se sont toutefois produits pendant l'année, des explosions de mines notamment.

Les membres restants des deux groupes d'opposition n'ont été actifs que dans certaines régions, comme la vallée du Huallaga et la partie centrale du Pérou autour d'Ayacucho. Et bien que la fréquence des affrontements ait encore diminué, ainsi que, par conséquent, le nombre des victimes, le conflit interne a continué de toucher les civils de ces régions. Les activités de la délégation ont consisté en grande partie à visiter des communautés et à rencontrer les autorités pour examiner la situation des civils, à transmettre des messages Croix-Rouge et à fournir une assistance médicale et des secours aux victimes de la violence. Les activités principales du CICR au Pérou sont cependant restées les visites dans les lieux de détention et la diffusion du droit humanitaire.

Le Pérou a été durement touché par les conséquences du phénomène climatique *El Niño*, d'une part, et par celles de la crise financière asiatique, d'autre part. Tandis qu'*El Niño* avait des effets néfastes sur l'agriculture et la pêche et qu'il mettait à mal l'infrastructure du pays, la débâcle des partenaires commerciaux asiatiques du Pérou ébranlait les secteurs manufacturier et des matières premières. L'augmentation des coûts et la perte des recettes fiscales que cette situation a entraînées a amené le gouvernement à pratiquer des coupes dans le budget alloué aux services sociaux et aux prisons du pays, mesure qui a plongé beaucoup de personnes dans une profonde détresse. Par exemple, tandis que les besoins d'assistance aux détenus augmentaient, il est arrivé qu'il y ait peu de fonds, voire pas du tout, à disposition pour des traitements médicaux, des articles d'hygiène et autres produits de première nécessité. Le CICR a réagi en élargissant le champ de son assistance aux détenus pour y inclure les soins ophtalmologiques, et il a augmenté les distributions d'articles d'hygiène, ainsi que la prise en charge du traitement des prisonniers hospitalisés, en plus d'autres formes de soins médicaux et d'assistance.

El Niño et les restrictions budgétaires

Niño, d'une part, et par celles de la crise financière asiatique, d'autre part. Tandis qu'*El Niño* avait des effets néfastes sur l'agriculture et la pêche et qu'il mettait à mal l'infrastructure du pays, la débâcle des partenaires commerciaux asiatiques du Pérou ébranlait les secteurs manufacturier et des matières premières. L'augmentation des coûts et la perte des recettes fiscales que cette situation a entraînée a amené le gouvernement à pratiquer des coupes dans le budget alloué aux services sociaux et aux prisons du pays, mesure qui a plongé beaucoup de personnes dans une profonde détresse. Par exemple, tandis que les besoins d'assistance aux détenus augmentaient, il est arrivé qu'il y ait peu de fonds, voire pas du tout, à disposition pour des traitements médicaux, des articles d'hygiène et autres produits de première nécessité. Le CICR a réagi en élargissant le champ de son assistance aux détenus pour y inclure les soins ophtalmologiques, et il a augmenté les distributions d'articles d'hygiène, ainsi que la prise en charge du traitement des prisonniers hospitalisés, en plus d'autres formes de soins médicaux et d'assistance.

La délégation a poursuivi son dialogue avec les autorités à propos des conditions de détention difficiles des détenus de sécurité, et a recommandé leur transfert vers des établissements plus proches de chez eux, certains étant incarcérés dans des lieux très éloignés de leur famille. Le CICR a également pris en charge les frais de voyage de personnes visitant leurs proches en prison, permettant ainsi 12 visites familiales au lieu de huit, comme c'était le cas antérieurement.

Jusqu'en décembre 1997, les visites aux personnes détenues en relation avec le conflit interne avaient été pratiquement suspendues à la suite de la crise des otages à la résidence de l'ambassadeur du Japon. Elles ont repris dans leur totalité en 1998, grâce à une décision du président de la République. Toutefois, le CICR n'a pas pu

reprise des visites

PÉROU

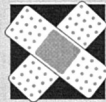
EN 1998, LE CICR A :



- visité 3 788 personnes détenues en relation avec le conflit interne, dont 794 pour la première fois, dans 171 lieux de détention ;
- fourni à 22 hôpitaux pénitentiaires des médicaments et du matériel médical ;
- financé 25 217 titres de transport, permettant à 2 251 personnes de rendre visite à leurs proches détenus, et cela jusqu'à 12 fois pendant l'année ;
- procédé à des tests de la vue sur 1 312 détenus et donné 433 paires de lunettes ;



- localisé 13 personnes recherchées par leurs proches ;
- transmis 722 messages Croix-Rouge ;



- procuré du matériel médical et des médicaments aux hôpitaux dans lesquels 101 détenus ont été admis et où des soins ambulatoires ont été donnés à 895 autres ;
- couvert les frais médicaux et d'hospitalisation de 182 personnes blessées pendant le conflit et soignées dans des hôpitaux gérés par le ministère de la Santé ;

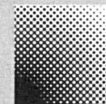


- distribué des vivres, des vêtements, des couvertures et des ustensiles de cuisine à 3 903 civils récemment déplacés en raison de la violence interne ;



- soutenu les activités et le développement de la Croix-Rouge péruvienne en fournissant un appui

logistique pour un programme d'épuration de l'eau mis en œuvre par cette Société nationale et la Croix-Rouge allemande à Mancora, en donnant à la Croix-Rouge péruvienne un véhicule pour le transport des malades et des blessés et en finançant des séminaires de formation à l'intention des volontaires de la Société nationale ;



- organisé 141 séances de diffusion sur les règles essentielles du droit humanitaire, les activités du CICR et les principes de la Croix-Rouge, séances qui ont touché quelque 7 000 personnes, dont des membres des forces armées, de la police et du personnel médical, des étudiants et des civils.

*faire connaître le droit
humanitaire*

repandre ses activités dans les lieux de détention dépendant du ministère de l'Intérieur (c'est-à-dire dans les établissements de la DINCOTE*) avant le mois d'octobre, lorsque celui-ci a de nouveau approuvé les critères habituels de visite de l'institution. À partir d'octobre, les délégués ont été autorisés à s'entretenir sans témoin avec des détenus.

Pour la première fois, des cours sur les droits de l'homme et le droit humanitaire ont été inclus dans les programmes réguliers de formation des forces armées et de police péruviennes. Le CICR a contribué à l'élaboration du programme et a prêté son concours en donnant ces cours. Le premier a commencé en novembre. La délégation a également poursuivi ses activités de diffusion du droit humanitaire auprès d'autres groupes cibles dans tout le pays.

BRASILIA

Délégation régionale (Brésil, Équateur, Venezuela)

Au Brésil, le CICR a une fois encore axé ses efforts sur la diffusion du droit humanitaire auprès de la police militaire et des forces armées et sur des activités dans le domaine de l'information. Avec l'assistance des Services consultatifs en droit international humanitaire, la délégation régionale a conseillé les autorités de l'Équateur et du Venezuela sur le plan juridique, en vue de constituer des commissions nationales et d'établir des plans d'action pour la mise en œuvre du droit humanitaire dans ces pays.

police militaire brésilienne

Le CICR, conjointement avec le ministère brésilien de la Justice, a lancé un vaste programme de diffusion du droit humanitaire et d'information sur les droits de l'homme auprès de la police militaire, qui, avec ses 400 000 hommes, est la force de sécurité la plus importante du Brésil. Le programme de formation, dans sa première phase, n'a concerné qu'un groupe restreint d'une vingtaine d'instructeurs pour finalement toucher plus de 300 formateurs de presque tous les États du Brésil. Il traitait en outre de techniques et de tactiques permettant de recourir le moins possible à la force et de faire en sorte, lorsqu'il ne pouvait en être autrement, de ne pas y recourir de manière excessive.

forces armées brésiennes

La délégation a contribué à la formation d'instructeurs de la marine qui se spécialisaient en droit humanitaire et a envoyé un juriste de l'armée brésilienne suivre un cours de droit humanitaire à San Remo (Italie) ; elle a aussi participé à de nombreux séminaires, nationaux et internationaux, sur les opérations de maintien de la paix, organisés par les forces armées brésiennes.

* DINCOTE : *Dirección Nacional contra el Terrorismo* (unité antiterroriste).

La tenue d'élections présidentielles et législatives a renforcé la stabilité politique en Équateur, et la conclusion d'un accord de paix dans le cadre du conflit frontalier avec le Pérou a largement contribué à réduire les tensions dans la région. La délégation a vivement recommandé au gouvernement d'établir un comité interministériel pour la mise en œuvre du droit humanitaire et a travaillé en étroite collaboration avec la Croix-Rouge équatorienne, qui était chargée par le ministère de la Défense de diffuser le droit de la guerre au sein de l'armée.

Pendant la période des élections, à la fin de l'année, le CICR a envoyé un délégué dans la capitale et a aidé à préparer la Croix-Rouge vénézuélienne à intervenir au cas où des actes de violence seraient commis à l'occasion des élections. Le CICR a également développé ses activités de diffusion auprès des forces armées ; à cet effet, il a notamment assisté à des séminaires organisés par le service des droits de l'homme et du droit humanitaire, récemment mis sur pied par le ministère de la Défense, offert son soutien à ce service et en a formé le personnel. Fin 1998, le gouvernement n'avait toujours pas donné suite à l'offre de service que le CICR lui avait soumise en juin 1996, concernant la possibilité de visiter les personnes détenues dans la région proche de la frontière colombienne et l'enseignement des fondements du droit humanitaire aux membres des unités militaires qui s'y trouvaient stationnées.

Le 23 juillet, le Venezuela a adhéré aux deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

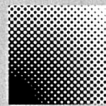
*accord de paix entre
l'Équateur et le Pérou*

élections au Venezuela

BRASILIA
Délégation régionale



- aidé la Croix-Rouge vénézuélienne à mieux faire connaître à ses membres le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Principes fondamentaux et le droit humanitaire ;



EN 1998, LE CICR A :

- organisé 21 cours de trois semaines à l'intention d'instructeurs de la police militaire brésilienne (320 participants) ;

- apporté son soutien matériel et financier à la Croix-Rouge équatorienne, qui a organisé une vingtaine de

cours sur le droit de la guerre pour des membres des forces armées équatoriennes ;

- donné des conseils aux autorités vénézuéliennes en vue d'étendre le mandat de la Commission nationale des droits de l'homme et d'y inclure la mise en œuvre nationale du droit humanitaire.

BUENOS AIRES

Délégation régionale (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay)

Comme au cours des années précédentes, les activités de la délégation ont principalement consisté à diffuser le droit humanitaire dans les milieux militaires et universitaires, et à encourager l'adoption de mesures de mise en œuvre sur le plan national, en soutenant notamment les activités des commissions pour la mise en œuvre du droit humanitaire et en engageant les autorités à ratifier divers instruments. Le 30 janvier, le Paraguay a fait une déclaration reconnaissant la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits pour enquêter sur des allégations de violation de traités de droit humanitaire, comme le prévoit l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève.

Conformément aux termes d'un accord conclu avec le gouvernement bolivien en 1997, la délégation a visité des personnes détenues pour des raisons de sécurité à La Paz et El Alto. En décembre, elle a visité des détenus de sécurité au Chili.

Le CICR a participé à des exercices militaires et à des séminaires organisés par le ministère argentin des Affaires étrangères et le centre argentin de formation pour les forces de maintien de la paix dans le but de préparer des troupes pour des opérations de maintien de la paix. La délégation a également assisté à des cours sur le maintien de la paix et à des missions internationales d'observation dans toute la région.

*exercices de maintien
de la paix*

EN 1998, LE CICR A :



- visité, en mars, 11 prisonniers dans 3 lieux de détention en Bolivie ;
- visité, en décembre, 65 prisonniers, dans 3 lieux de détention au Chili ;



- formé le personnel des Sociétés de la Croix-Rouge argentine, chilienne et uruguayenne à des techniques de diffusion et autres matières en relation avec le Mouvement, et conclu 5 accords de coopération avec la Croix-Rouge bolivienne dans des domaines tels que la diffusion et l'information ;
- pris part, avec la Fédération et la Croix-Rouge chilienne, au *jamboree* qui s'est tenu près de Santiago à la fin du mois de décembre, organisant des exposés interactifs sur les mines terrestres, les enfants dans les conflits armés, la réanimation cardiopulmonaire et le recours à la technologie moderne dans la préparation aux catastrophes ;



- participé aux activités des commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire en Argentine, au Chili et en Uruguay ;
- organisé des séminaires à l'intention de législateurs et de membres de la magistrature, ainsi que d'autres fonctionnaires de haut rang, en Argentine et en Bolivie ;
- mis sur pied des séminaires, donné des exposés et assuré la formation d'instructeurs des forces armées et de police, d'officiers et autre personnel, en Argentine, en Bolivie, au Chili et au Paraguay ;
- pris part à l'exercice militaire *United Forces '98*, qui s'est tenu pendant dix jours au Paraguay et a réuni quelque 300 membres des forces armées d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, des États-Unis, du Paraguay, de l'Uruguay et du Venezuela ;

- participé à l'exercice militaire *Cruz del Sur* (Croix du Sud) destiné aux forces armées d'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay ;
- pris part à l'exercice militaire de maintien de la paix *Blue Condor*, organisé conjointement près de Buenos Aires par les gouvernements britannique et argentin (cet exercice a réuni des membres des forces armées, de la police et des ministères des Affaires étrangères de nombreux pays des Amériques, de France et d'Espagne) ;
- organisé des séminaires et fait des exposés dans des universités et autres établissements d'enseignement en Argentine, au Chili et en Uruguay ;
- mis sur pied des expositions de photos sur le thème de l'homme dans un monde en conflit et sur les activités du CICR, en Argentine, au Chili et au Paraguay.

GUATEMALA CITY

Délégation régionale

(Belize, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname et autres pays des Caraïbes)

Lorsque l'ouragan Mitch — le plus violent cyclone qui ait frappé l'Amérique centrale depuis des décennies — a ravagé la région en novembre, le CICR, sous la coordination de la Fédération (l'institution directrice responsable des activités internationales du Mouvement en cas de catastrophe naturelle) a travaillé en étroite collaboration avec les Sociétés nationales concernées. La délégation régionale a envoyé un délégué spécialiste du rétablissement des liens familiaux pour contribuer aux recherches des personnes portées disparues par leur famille. Par ailleurs, en plus des milliers de victimes qu'il a faites, l'ouragan a causé de graves dégâts à l'infrastructure du Honduras et du Nicaragua, tout en infligeant un dur revers aux efforts de déminage dans le second, de nombreuses mines ayant été déterrées et emportées vers de nouveaux emplacements non répertoriés.

La situation en matière de sécurité s'est quelque peu stabilisée au Nicaragua et en El Salvador, qui avaient été la proie de conflits internes jusqu'au début des années 90. Au Guatemala aussi, le processus de paix s'est poursuivi, mais la situation sur les plans politique et de la sécurité est restée d'autant plus incertaine que de nombreux problèmes sociaux à l'origine du conflit n'étaient toujours pas résolus. Au Panama, les répercussions du conflit interne sévissant en Colombie ont mis les habitants de la région orientale du Darién dans une situation très critique.

En Haïti, l'insécurité s'est encore aggravée à la fin de l'année, lorsque le gouvernement s'est pour ainsi dire retrouvé dans une impasse politique.

*promouvoir le droit
humanitaire*

Les principales activités de la délégation dans la région ont porté sur la diffusion et la mise en œuvre du droit humanitaire, la coopération avec les Sociétés nationales, ainsi que les visites et l'assistance dans les prisons en Haïti. Un de ses plus grands succès a été l'adoption, par huit pays hispanophones d'Amérique centrale et des Caraïbes, d'une stratégie commune concernant l'enseignement du droit international des conflits armés dans leurs programmes habituels de formation à l'intention des forces militaires et de sécurité. C'était la première fois que se manifestait une volonté commune au niveau régional d'enseigner le droit de la guerre à ce public d'une manière permanente.

En février, la délégation régionale, conjointement avec les Services consultatifs en droit international humanitaire et le ministère panaméen des Affaires étran-

gères, a organisé un séminaire régional sur la mise en œuvre du droit humanitaire à l'intention de représentants du gouvernement, de membres de commissions nationales pour la mise en œuvre du droit humanitaire, ainsi que des milieux universitaires de huit pays de la région. Tout au long de l'année, le CICR a maintenu des contacts avec les autorités guatémaltèques et effectué des missions au Costa Rica, à Cuba, en El Salvador, au Nicaragua, au Panama et dans les pays anglophones des Caraïbes, afin de promouvoir la ratification de la Convention des Nations Unies de 1980 sur certaines armes classiques, du traité d'Ottawa de 1998 et des Protocoles additionnels de 1977, et de donner des conseils techniques sur l'adoption de lois sur la protection de l'emblème, la répression des crimes de guerre et l'interdiction des mines antipersonnel. La délégation a soutenu activement les efforts des commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire en El Salvador et au Panama, et a donné des conseils sur la création de structures similaires au Costa Rica, au Guatemala, au Nicaragua et à Trinité-et-Tobago.

Le CICR est également resté en relation tout au long de l'année avec des universités en vue d'intégrer des cours sur le droit humanitaire dans leurs programmes, et avec les forces armées et les services de sécurité des pays de la région. Deux instructeurs de la police, de la Jamaïque et du Panama, ont été recrutés par la délégation et chargés de diffuser le droit humanitaire et les principes humanitaires auprès des forces de police de toute la région.

La délégation a poursuivi son projet maya, un programme de diffusion et d'information visant à diffuser le message du droit humanitaire dans les langues indigènes et à le rattacher à l'histoire et au vécu de la population maya du Guatemala.

La délégation a entretenu des contacts réguliers avec des parlementaires, des chefs de gouvernement et autres personnalités en poursuivant les objectifs suivants: faire accepter la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits; faire ratifier les Protocoles additionnels de 1977, le traité d'Ottawa et le Statut de la Cour pénale internationale; encourager la création de commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire, et recommander vivement l'adoption de législations de mise en œuvre, en particulier au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Nicaragua, au Panama, en République dominicaine et à Trinité-et-Tobago.

Sous les auspices du CICR, les responsables des services de diffusion et de communication des Sociétés nationales des pays hispanophones de la région ont organisé, en juin, une rencontre de six jours à Antigua (Guatemala) dans le but de partager des expériences et de mettre au point des stratégies. En septembre, une rencontre similaire s'est tenue à Saint-Kitts-et-Nevis à l'intention des responsables de la diffusion des pays anglophones des Caraïbes.

Le CICR a conclu un accord de coopération avec les Sociétés nationales du Canada et du Nicaragua, afin de réaliser une campagne de prévention contre les dangers des mines au Nicaragua. L'accord portait également sur des activités Croix-Rouge visant à baliser les zones minées et sur un programme grâce auquel la

diplomatie humanitaire

coopération avec les Sociétés nationales

Croix-Rouge du Nicaragua a reçu des ambulances lui permettant de donner les premiers secours lors des opérations de déminage menées par l'armée.

Au Panama, le CICR a mis en route un programme de coopération destiné à aider la Société nationale à créer une section dans la région du Darién ; il a aussi lancé un programme d'assistance à plusieurs centaines de personnes victimes des répercussions du conflit interne en Colombie.

Le 23 septembre, la Grenade a adhéré aux deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

mission du CICR en Haïti

Haïti est resté paralysé en raison d'une grave crise politique en 1998, sans premier ministre jusqu'en fin d'année et avec plusieurs ministères vacants. Dans ce contexte d'instabilité politique, l'économie a continué à s'enliser. Le système judiciaire est lui aussi resté dans l'incapacité d'agir. Les quatre cinquièmes des prisonniers du pays attendaient d'être jugés et devaient généralement attendre plus de deux ans avant de comparaître en justice.

En Haïti, le CICR a essentiellement concentré son action sur les visites de prisons et les activités de diffusion du droit humanitaire.

*activités en faveur
des prisonniers*

La surpopulation, une alimentation insuffisante, la pénurie d'eau potable et des installations sanitaires inadéquates constituent quelques-uns des principaux problèmes qui ont continué à se faire durement sentir dans les lieux de détention. Le CICR a visité régulièrement les prisons haïtiennes, afin d'y évaluer les conditions de détention et de fournir des soins médicaux et une assistance matérielle. Lorsque des problèmes sérieux étaient observés, des projets spécifiques ont été réalisés, généralement avec le concours d'experts locaux spécialisés dans les domaines de la santé et de l'assainissement.

La délégation a joué un rôle de coordination, mettant en contact les autorités haïtiennes avec des représentants d'ONG et d'organisations internationales, afin qu'elles puissent débattre des divers problèmes qui affectaient le système pénitentiaire. Le CICR a, par exemple, immédiatement demandé qu'une concertation ait lieu lorsqu'en novembre, il lui a été notifié qu'une ONG néerlandaise qui avait fourni jusqu'à 70 % de la nourriture consommée dans les prisons du pays se proposait de mettre fin progressivement à son programme d'assistance à la fin septembre 1999.

*rapport de synthèse sur les
visites 1997 dans les prisons*

Au début du mois de mars, le CICR a remis aux autorités un rapport de synthèse sur les visites qu'il avait effectuées en 1997 dans 18 lieux de détention de l'ensemble du pays. C'était le quatrième d'une série de rapports soumis aux autorités depuis 1994.

Faisant suite à ce rapport, le CICR a adressé, le 19 août, une lettre formelle au ministre de la Justice, avec copie au ministère des Affaires étrangères, à la Police nationale et à l'Administration pénitentiaire nationale, leur rappelant leurs obligations.

EN 1998, LE CICR A :



- effectué, au Panama, 2 visites dans 1 lieu de détention, où les délégués ont vu 5 prisonniers détenus en relation avec l'intervention militaire de 1989 ;
- mesuré de manière continue, en Haïti, l'état de santé et les conditions de détention de plus de 3 700 prisonniers incarcérés dans 20 lieux de détention, suivi les cas individuels de 26 détenus de sécurité, effectué des travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et pris d'autres mesures destinées à améliorer les conditions d'hygiène ;



- aidé les Sociétés nationales de Cuba, de la République dominicaine et du Panama à réaliser des programmes de formation du personnel, et plus particulièrement des responsables de la diffusion ;
- mis en œuvre, au Nicaragua, avec les Croix-Rouges du Canada et du Nicaragua, un programme de prévention contre les dangers des mines, et fourni des ambulances au service des premiers secours de la Société nationale à l'intention des équipes de déminage de l'armée ;
- aidé, conjointement avec la Fédération, la Croix-Rouge dominicaine à rédiger de nouveaux statuts plus conformes aux principes du Mouvement ;
- apporté son soutien, en Haïti, au service de la Croix-Rouge haïtienne chargé de la diffusion, en collaborant étroitement avec son responsable, et

fait des exposés à de nombreuses occasions devant un grand éventail de publics-cibles, dont des officiers de police, des représentants des autorités municipales, de futurs diplomates, etc ;

- continué, à Cuba, de soutenir le travail du Centre d'études du droit international humanitaire de La Havane, administré par la Croix-Rouge cubaine, visant plus particulièrement les membres des Forces armées révolutionnaires cubaines ; soutenu des activités spécifiques de la Société nationale dans le domaine de la diffusion ;



- mené, en El Salvador, au Guatemala, en Jamaïque, en République dominicaine et au Panama, des activités de diffusion auprès des forces armées et de police et/ou encouragé l'incorporation du droit humanitaire dans leurs programmes de formation, et organisé un cours de 5 jours sur le droit humanitaire et la diffusion à l'intention d'instructeurs des forces armées et de la police de la Barbade, d'Antigua-et-Barbuda, de la Grenade, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de la Dominique.

WASHINGTON

Délégation régionale (Canada, États-Unis)

La délégation s'est principalement attachée à promouvoir le droit humanitaire, à entretenir des relations avec les autorités du Canada et des États-Unis et à assurer la liaison avec des organisations internationales, et notamment l'OEA. En mars, par exemple, le CICR a présenté un rapport à la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'OEA sur les mesures prises par des États membres pour mettre en œuvre le droit humanitaire.

La délégation a recommandé avec insistance au gouvernement des États-Unis d'adhérer à nombre d'instruments du droit humanitaire, dont les Protocoles de 1977 additionnels aux Conventions de Genève et le traité d'Ottawa interdisant les mines terrestres. Elle a également encouragé les autorités à appuyer la création de la Cour pénale internationale. Tard dans l'année, le directeur des opérations du CICR s'est rendu en visite à Washington, où il a rencontré des représentants officiels du Département d'État, du ministère de la Défense, de la *United States Agency for International Development* (USAID) et de la Croix-Rouge américaine. Il s'est entretenu avec eux des activités et des programmes de l'institution dans le monde entier. Les délégués du CICR ont également rencontré des officiers de haut rang de l'armée des États-Unis, notamment au *Southern Command* à Miami, afin de discuter de la situation humanitaire dans les pays des Amériques où le CICR était actif.

Au Canada, le CICR a contribué à la création d'une commission nationale pour la mise en œuvre du droit humanitaire, qui a été constituée le 18 mars. Un délégué du CICR spécialisé dans les techniques de diffusion et de communication a été détaché à la Croix-Rouge canadienne pour toute l'année.

La délégation a pris part à de nombreux séminaires, conférences et discussions organisés par les forces armées des États-Unis, des institutions académiques et diverses organisations régionales ou internationales (dont celles des systèmes de l'OEA et des Nations Unies) et portant sur le droit humanitaire, la Cour pénale internationale, les opérations de maintien de la paix, la situation humanitaire dans les pays où le CICR intervenait, le problème des mines terrestres et d'autres questions. Les délégués ont plus particulièrement fait des exposés ou participé à des cours sur les activités du CICR et le droit des conflits armés dans les écoles militaires suivantes : le *Naval War College*, la *School of the Americas* de l'armée, la *National Defense University* et l'*Inter-American Defense College*.

Comme au cours des années précédentes, le CICR a visité, en février, un prisonnier de guerre panaméen capturé lors de l'intervention des États-Unis en 1989.

